

Paris, le 5 mai 1860

SCHWEIZ
MILITÄRDEPARTEMENT
12 MAI
98/18

Légation de Suisse
en
France.

399/77

Confidentiel.

Monseigneur le Président
du Consulat. Vous avez été par une
réponse du 16 avril 1860 informé par mon
rapport de ce jour relatif au démission
de M. le Général Farre et que M. le Général
Farre et que M. Gambetta avaient parlé
d'une autre question que j'avais eu
devoir de réservé pour un rapport
spécial. Il s'agit de la construction
des fortifications en Suisse. Je m'
empresse de vous rendre compte de cette
partie de mes entretiens avec ces messieurs.

I Entretien avec M. le Général Farre.

M. le Ministre de la Guerre a pris
l'initiative - après m'avoir fait part
de sa première impression au sujet
du percement du Simplon, de me
parler « de l'agitation qui se fait en
Suisse dans les cercles militaires et autres »
Monseigneur

Monseigneur Welti

Président de la
Confédération suisse

Berne.



sur la question des fortifications
à la frontière franco - suisse. Je puis
vous assurer à dit le ministre de la
Guerre, que tous le ouvrages français
élevés depuis 1870 sur la frontière
franco suisse ont un caractère
essentiellement et uniquement défensif.
Pour aucun officier supérieur, en état
de juger ces questions, ne pourrait songer
à attribuer à ces forts un caractère
offensif. Puisqu'on s'est placé en
Suisse à propos de cette agitation
sur le terrains de la possibilité d'une
guerre entre l'Allemagne et la France,
je me serai permis de dire qu'il ne
pourrait pas être tenté de la part de
la France de tenter une invasion de
l'Allemagne par la Suisse. Quel
intérêt la France pourrait elle avoir
à apporter aux forces allemandes
celles dont dispose la Confédération?
Nous connaissons les forces de la
Suisse sur patriotisme; nous seulement
nous ne pouvons pas avoir la moindre
intention de violer, le premiers sa

neutralité, mais cela ne auraient pas
de bon sens de superposer aux difficultés
d'une guerre franco allemande, les
obstacles de toute nature, militaires
et politiques que ferait évidemment la
violation d'un territoire dont la
neutralité est garantie par le droit
public européen. J'irai même plus
loin, à continue le Général Farre, non
seulement le nouveau fort construit
pour nous à la frontière suisse n'a pas
aucun caractère offensif contre la
Suisse, mais il contribuerait à nous
avoir à renforcer la neutralité de
votre pays. Puisque nous renonçons
dans l'hypothèse d'une guerre franco
allemande et ce qui n'est pas préférable
que sur place à Berlin que si une
armée allemande essayait de passer
la Suisse et remontrait à franchir votre
territoire elle renonceraient à la frontière
française des fortifications importantes ?
Il me paraît qu'en le rendant suspecte
en Allemagne du caractère défensif

" les forts, puisqu' on n'a pas vué de
 " nouvelles défenses le long de la
 " frontière entre la Suisse et l'Allemagne.
 " Je tiens donc à vous répéter en terminant
 " que nous ne pouvons pas songer
 " à des exercices offensifs contre la
 " Suisse, et j'ai tenu à profitée de cette
 " occasion pour vous le dire. "

J'ai répondu à M. le Général Farre,
 qui en décembre 1877, j'avais déjà sur
 l'occasion d'aborder de cette question
 M. Waddington qui venait de prendre
 le portefeuille des affaires Etrangères.
 (V. office du Conseil fédéral. 30 octobre 1877)

Rapport de la légation 26 décembre 1877,
 et que M. d'Harcourt, alors ambassadeur
 à Berne avait fourni au Conseil
 fédéral des explications tout à fait
 sensibles à celles qui il venait de me
 donner (V. office du Conseil fédéral
 du 11 janvier 1878). J'ai ajouté que je
 n'avais rien au Conseil fédéral ni
 communications, ni instructions à
 ce sujet depuis cette époque. En sorte que
 je devais m'abstenir d'aborder le fond

même de la question. J'ai ajouté cependant que cette question des portefisaliens préoccupait en sus le l'opinion publique et les cercles militaires à un plus haut degré auquel que je n'époque de mon entretien avec M^r Waddington et de l'entretien de M^r Harcourt avec M^r le Président de la Confédération.

J'ai fait observer que la Suède dans tout ce qui touchait à la défense de sa neutralité avait toujours le concilez les regards d'autant à tous ses voitres aux besoins de sa sécurité et que le Conseil fédéralaurait en cette circonstance s'inspirer des mêmes sentiments, et j'ai terminé en disant à M^r Farre que je ne manquerai pas de vous rendre compte de nos conversations.

1

II. Entretien avec M^r Gambetta

J'ai dit à M^r Gambetta que M^r le Général Farre, à l'occasion de notre entretien sur le Siège (voir rapport spécial de ce jour) m'avait aussi parlé de l'agitation qui se manifestait

en Suède à propos des fortifications.

M. Gambetta avait déjà eu connaissance de cette conversation par le Crissole et a développé avec haleur, et en manifestant des sentiments de vive sympathie pour notre pays, l'idée de ce - le Général Farre, que les nouveaux ports français n'avaient aucun caractère offensif et qui il ne pourrait entraîner dans l'idée d'un émancinement français de violer la neutralité de la Suède et d'ajuster la réstitution de l'armée suédoise et des complications européennes aux difficultés d'une guerre franco-allemande. M. Gambetta a aussi répété que les nouveaux ports français étaient plutôt une sauvegarde de la neutralité suédoise que une armée étrangère qui aurait réagi à la violer, serait certaine de rencontrer ce nouvel obstacle.

J'ai répondu à M. Gambetta dans le même esprit qu'au Général Farre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
les assurances de ma très haute
consideration

Le Ministre de la Céopédi^{ee} simple

Kern